

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC21

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	20 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Garantie autonomie (<i>ligne nouvelle</i>)	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous souhaitons transformer une partie du budget consacré service national universel (SNU) en une garantie autonomie pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Le SNU « a un impact sur la société et ça, ça n'a pas de prix » expliquait Gabriel Attal.... En réalité si : le SNU coûte toujours plus chaque année, 110 millions en 2022 alors que l'impact du programme est quasi nul.

Dans le même temps, le Gouvernement n'a dégagé aucun moyen pour que les jeunes ne soient plus contraints de faire la queue pendant des heures pour obtenir une aide alimentaire.

En mai 2021, l'enquête FAGE-Ipsos révélait que 82 % des jeunes en recherche d'emploi pensent que le Gouvernement n'en a pas fait suffisamment pour les jeunes en difficulté : 62 % d'entre eux ont eu des problèmes pour s'alimenter correctement et 69 % des difficultés pour payer un loyer.

Nous nous opposons avec force aux choix réalisés par ce Gouvernement qui amènent des jeunes à renoncer à poursuivre leurs études et reproduit les inégalités sociales pour tous ceux qui ne peuvent mobiliser les ressources de leurs familles.

Pour mettre un terme à la précarisation grandissante des jeunes, nous proposons d'instaurer une garantie d'autonomie d'un montant de 1063 € par mois pour les jeunes de 18 à 25 ans détachés du foyer fiscal parental.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement d'appel de transférer les crédits de l'action 06 – Service National Universel du programme 163 – Jeunesse et vie associative à hauteur de 20 millions en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, vers l'action 1 d'un nouveau programme intitulé « Garantie autonomie ».